

OPÉRATIONS TERRITORIALES EN BRETAGNE

Évaluation des contrats de bassin versant (BV) et contrats de Sage du GP5 ¹

Une mobilisation de 46 territoires bretons

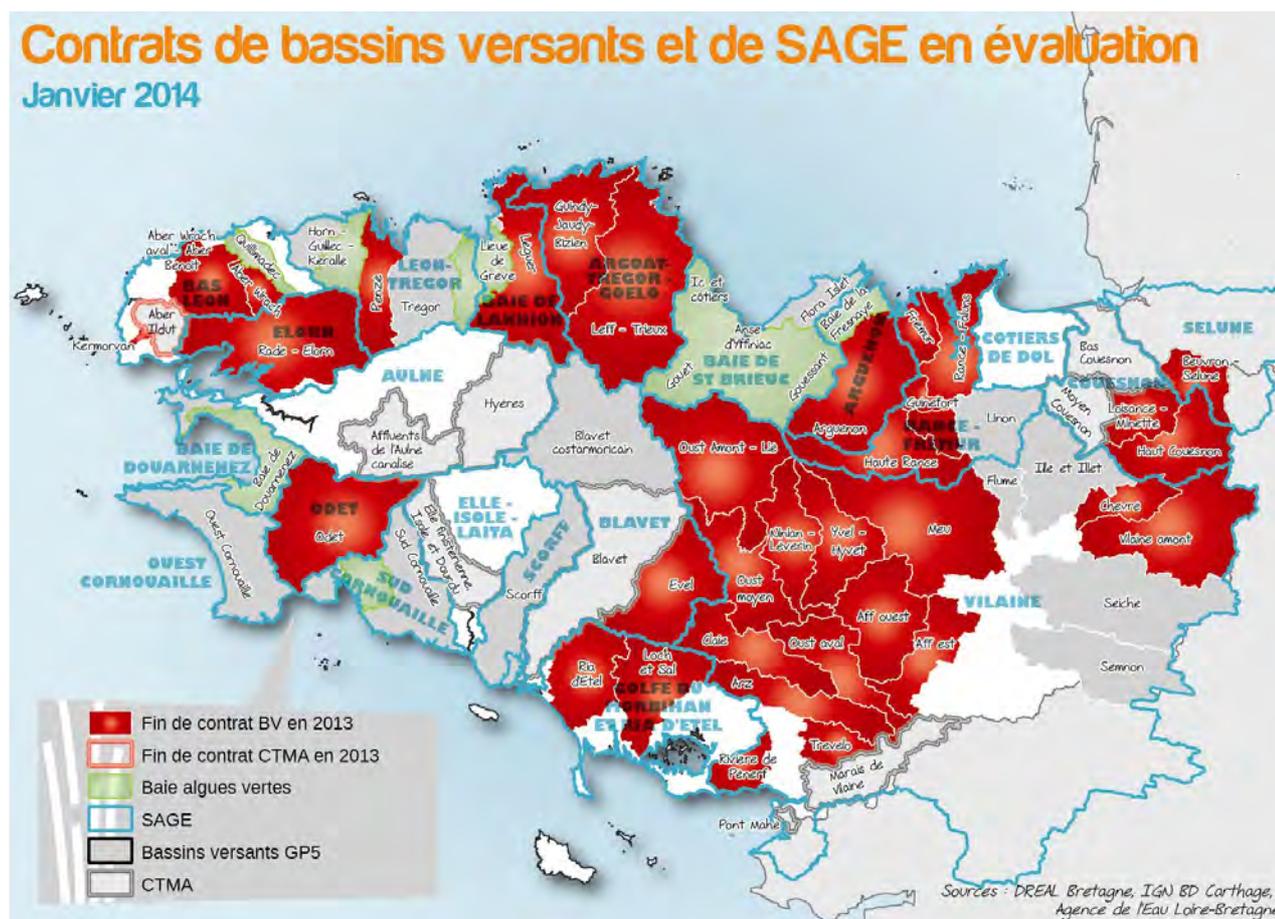
La politique de l'eau en Bretagne bénéficie d'une forte antériorité en raison d'enjeux historiques. Elle est actuellement remise en questionnement à l'occasion du renouvellement de nombreux contrats, des réflexions en cours sur un nouveau contrat de projet Etat-Région et une nouvelle programmation des fonds européens dans un contexte de révision du Sdage Loire-Bretagne et de perspective d'une nouvelle PAC.

Pour s'appuyer sur les recommandations des acteurs locaux, l'agence de l'eau, au nom des financeurs du GP5, a confié à un groupement de quatre bureaux d'études, experts en évaluation de politique publique, la prestation suivante :

- une assistance à maître d'ouvrage (35 bassins versants et 11 Sage) pour l'évaluation de leurs contrats
- une synthèse de ces évaluations locales pour les valoriser au niveau départemental et régional.

Ce sont les principales conclusions de ce travail qui sont présentées dans cette plaquette.

Les évaluations locales ont mobilisé 13 experts en évaluation de politique publique, plus de 60 animateurs territoriaux, 27 comités de pilotage, soit environ 450 personnes et plus de 100 réunions au total de mars 2013 à janvier 2014.



¹ Grand Projet 5 du CPER 2007-2013 regroupant toutes les opérations territoriales de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en Bretagne



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Les principaux résultats sur les actions

Ces constats sont tirés de l'évaluation des contrats de BV

Sur les pollutions diffuses agricoles

- Un impact faible des actions d'animation du contrat sur les pratiques de fertilisation, des progrès sur l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Des actions contractuelles centrées sur la prescription agricole, trop proches de logiques réglementaires (confusion et faible motivation).
- Une mobilisation insuffisamment ciblée des outils du plan de développement rural hexagonal-PDRH (exception faite des mesures agro-environnementales phyto sur certains bassins versants).

Sur les pollutions microbiologiques

- Une thématique nouvelle nécessitant un appui scientifique pour mieux cibler les actions opérationnelles (hors assainissement et abreuvements directs).

Un débat à organiser localement entre les différents acteurs concernés.

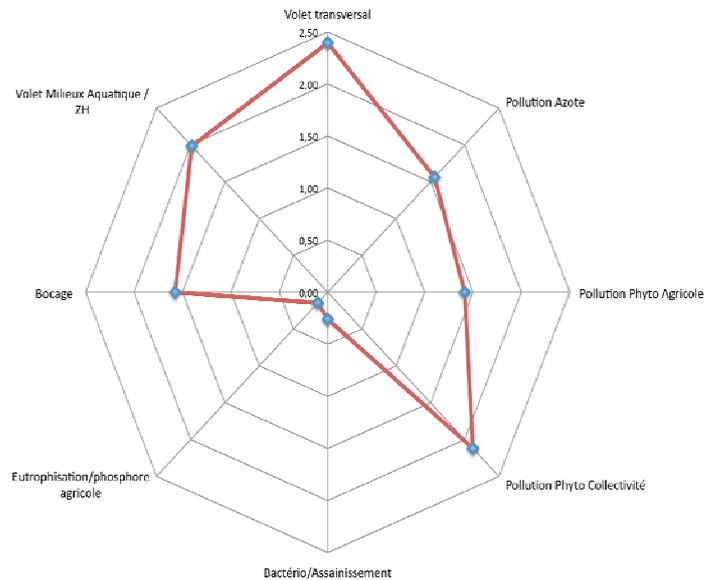
Sur l'aménagement de l'espace

- Le bocage : un centre d'intérêt pour les agriculteurs mais une gestion souvent trop généraliste et pas uniquement ciblée par rapport à l'enjeu eau.
- Le foncier : des actions très limitées et souvent réservées aux bassins versants à enjeux forts.

Sur les milieux aquatiques

- Une forte mobilisation des animateurs.
- Une vitrine locale saluée par les élus.
- Des réalisations importantes limitées par l'autofinancement des structures porteuses.
- Des enjeux de ciblage et de hiérarchisation.

Intensité "moyenne" des actions thématiques conduites par les bassins versants (estimation évaluation régionale)



Les principaux enseignements au niveau régional

Ces enseignements sont tirés des évaluations locales.

Une politique GP5 organisée autour de 2 piliers territoriaux : les bassins versants et les Sage.

Des contrats de BV plutôt bien organisés mais une approche multi-thématiques inaboutie dans sa mise en œuvre :

- Une faible territorialisation.
- Des approches trop sectorielles, pas assez transversales entre thèmes.
- Des moyens d'animation à optimiser.
- Une articulation volet contractuel/incitatif et le cadre réglementaire à trouver.

Des contrats de Sage peu utilisés.

Des enjeux de lisibilité et d'utilité des Sage perçus localement :

- Une forte appropriation des thématiques « cours d'eau » et « zones humides » via les inventaires.
- Des nouvelles perspectives par rapport à l'urbanisme, au foncier.
- Un débat local à rénover avec les nouveaux élus et l'Etat.
- Des équipes centrées sur les instances (fonctionnement des diverses commissions...).

*Gouvernance des Sage : participation des différents collèges
aux commissions locales de l'eau (taux moyen)*

	Collectivité	Asso et socio- professionnel s	Collège État	Total
Sage en mise en œuvre				
Odet	72 %	58 %	63 %	66 %
Élom	47 %	58 %	52 %	51 %
Blavet	44 %	52 %	51 %	47 %
Rance	61 %	57 %	62 %	60 %
Vilaine	38 %	55 %	68 %	49 %
Sage en élaboration				
Bas-Léon	56 %	52 %	65 %	57 %
Couesnon	41 %	40 %	33 %	38 %
Arguenon	44 %	44 %	32 %	42 %
Léon Trégor	52 %	52 %	37 %	49 %
Dol de Bretagne	40 %	50 %	46 %	45 %
Aulne	46 %	47 %	49 %	47 %

Une coopération entre structures portant les Sage et les BV à renforcer.

Une articulation trop faible de la politique de l'eau avec les dispositifs de développement économique, d'aménagement et de valorisation de l'espace.

Un appui technique et scientifique insuffisant à disposition des animateurs territoriaux.

Les recommandations des experts

De ces constats et enseignements, les experts ayant conduit les évaluations formulent les recommandations suivantes qui seront prises en considération pour l'évolution du cadre partenarial.

R1 - Mieux articuler les deux piliers de la politique territoriale que sont les BV et les Sage :

- Partageant et clarifiant les objectifs communs de cette politique territoriale entre tous les financeurs,
- Organisant les complémentarités entre ces deux piliers sans « dogme » unique étant donné la complexité et la diversité des configurations territoriales et historiques.

R2 - Mieux ancrer les Sage dans leurs territoires :

- Animer un débat plus stratégique au sein de la CLE en inscrivant dans le contrat des sujets de débat incontournables (ex : portage des actions, lien politique eau-aménagement du territoire).
- Ouvrir davantage le Sage sur son territoire :
 - o Aller à la rencontre directe des maîtres d'ouvrage du territoire.
 - o Renforcer les fonctions collaboratives entre équipes.
 - o Mutualiser le SIG, le suivi-évaluation, l'assistance aux procédures d'urbanisme, etc.
 - o Assurer une plus forte communication sur le rôle du Sage et ses spécificités.

R3 - Réorienter les stratégies d'intervention sur les BV :

- Adopter des approches plus territorialisées et ciblées en prenant appui sur des référentiels régionaux mieux formalisés (ex. eutrophisation, phosphore, milieux aquatiquesA).
- Adopter un schéma d'intervention plus transversal, intégrant la gestion de l'espace (bocage, zones humides, foncierA).
- Redynamiser le pilotage transversal des actions, centré sur une logique de projet et repenser l'organisation et le fonctionnement des commissions thématiques (ex. composition et objectif des comités agricoles).
- Prendre appui sur de nouveaux acteurs locaux (acteurs économiques, territoriauxA) et optimiser les moyens d'animation.

R4 - Repenser les contrats de nouvelle génération :

- Pour les contrats de Sage : clarifier les fonctions et objectifs territoriaux pour les équipes d'animation et mieux expliciter certaines dimensions de la réflexion stratégique locale.
- Pour les contrats de BV : préciser les cibles et objectifs opérationnels, avoir une réflexion systématique sur la territorialisation/ciblage et mieux s'articuler avec le volet réglementaire.

R5 - Adapter les outils d'accompagnement régionaux :

- Mieux accompagner et former les équipes d'animation.
- Proposer un dispositif « d'appels à projet » innovant pour les territoires les plus dynamiques ou déjà en bon état.
- Inscrire le dispositif GP5 à l'interface de différents services et champs de compétences au niveau des collectivités (eau, agriculture, aménagementA).
- Renforcer et mieux valoriser les dispositifs cadre d'appui et de suivi (bocage, foncier, filières localesA).
- Assurer un appui technique et scientifique renforcé aux territoires.

Bibliographie

Guide méthodologique pour l'évaluation accompagnée

(http://www.eau-loire-bretagne.fr/collectivites /outils_contractuels#guidect)

Evaluation à mi-parcours du GP5 - synthèse

(http://www.eau-loire-bretagne.fr/collectivites /outils_contractuels#evalmiparcoursGP5)

Evaluations accompagnées des contrats de BV et Sage - [Rapports en cours de publication.](#)

Contacts :

Coordination GP5 :

yvan.hurvois@eau-loire-bretagne.fr, tél : 02 96 33 39 55

geraldine.amblard@developpement-durable.gouv.fr, tél : 02 99 33 44 03

EPICES :

dikran.zakeossian@epices-net.fr, tél : 01 53 19 06 62

AScA :

gaelle.chevillotte@asca-net.fr, tél : 01 42 00 41 41

ADAGE :

sophie.kuhn@adage-environnement.com, tél : 01 41 74 19 96

Contrechamp :

jbchemery@contrechamp.info, tél: 04 78 39 31 18



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

